

# Compte-rendu du Conseil Municipal du 8 avril 2017

Tous (9) les conseillers sont présents.

N'habitant plus la commune depuis plusieurs mois, Jean-Jacques Tillier a démissionné.

Approbation à l'unanimité (9 voix pour) du compte-rendu du précédent conseil municipal.

## **1- SYDER**

La partie "fiscalisée" des charges annuelles du Syder (7 637,81 €) restera fixée à 50 %, comme l'an dernier. Les autres 50 % seront pris en charge par le budget communal.

Approbation à l'unanimité.

## **2- Vote des 3 taxes des impôts directs**

Le conseil a approuvé à l'unanimité le maintien en 2017 à un niveau inchangé des 3 taxes directes locales.

La taxe d'habitation : 13,20 %

La taxe foncière sur le bâti : 13,92 %

La taxe foncière sur le non bâti : 27,13 %

## **3- Comptes administratifs 2016**

Le conseil a approuvé à l'unanimité les comptes administratifs 2016 (exploitation forestière et budget communal)

## **4- Budget 2017**

### Budget communal

Fonctionnement (dépenses, recettes) : 228 093,00 €

Investissement (dépenses, recettes) : 152 163,00 €

### Exploitation forestière

Fonctionnement (dépenses, recettes) : 42 740,00 €

1 300 mélèzes ont été plantés dans les trouées des parcelles 6 et 7.

22 350,00 € seront reversés au budget communal.

Vote à l'unanimité de ces deux budgets.

Les principaux investissements prévus cette année sont la fin de l'opération d'aménagement des abords du citystade (pose de l'électricité au chalet abri, installation d'une table de ping-pong et de 2 nouveaux jeux pour les enfants), le début des travaux d'accessibilité de la mairie ( interphone, création de places de parking pour handicapés...) et le changement d'un appareil de chauffage en mairie.

En 2017, les comptes de l'ancien CCAS sont dans le budget communal (voir compte-rendu du 6/01/2017)

## **Questions diverses :**

Une lettre a été envoyée à tous les propriétaires n'entretenant pas leurs terrains en friches situés en zone constructible, pour leur demander de le faire avant fin septembre.

L'aire de pique-nique du Savin est un lieu de stationnement seulement occasionnel.

La protection des poubelles au Chamfray sera rehaussée afin que les sacs ne tombent pas dans le terrain en contrebas.

Au Chamfray une "bouche" d'arrivée d'eau s'est affaissée, ce sera signalé au service compétent.

Malgré les nombreuses démarches de Nadège Cuminatto Sermadiras, il n'y aura pas de rétablissement des transports scolaires pour les élèves en maternelle et en primaire allant à l'école de Valsonne.

Des contacts ont été pris avec des agences immobilières spécialisées pour la vente éventuelle de l'ancienne cure avec comme condition express la création d'un café restaurant.

Prochain conseil municipal : vendredi 9 juin 2017 à 20H30